



Charline CHARTON-MAURIN
Cheffe de Projets Régionale

Antoine BORÉ
Chef de Projets Développement
& Concertation

Fermes éoliennes de la Renaissance 1 et 2

Comité de projet

Communes de Grivesnes, Louvrechy, Sourdon et Thory

16/06/2026





| Sommaire

01 CONTEXTE ÉNERGÉTIQUE

02 DESCRIPTION DU PROJET

03 VOTRE INTERLOCUTEUR

04 LE COMITE DE PROJET



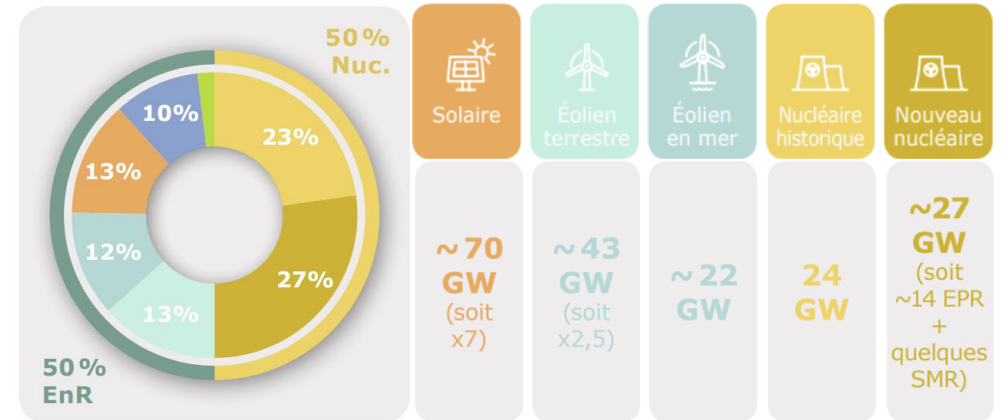
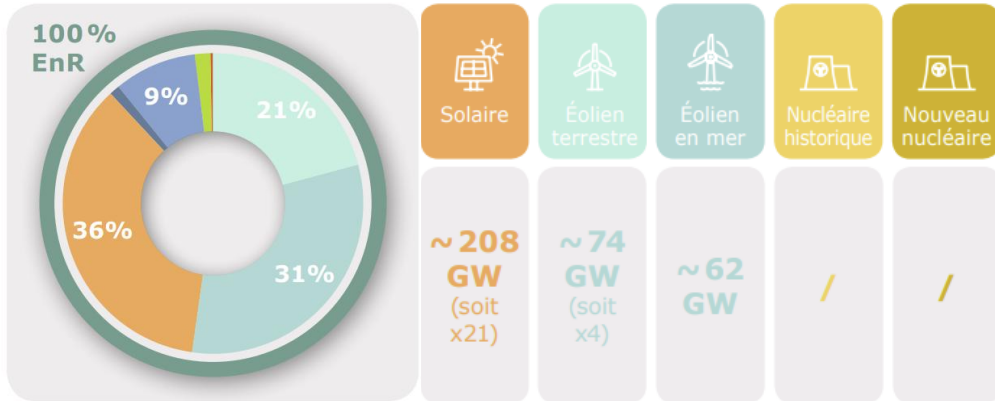
01 Contexte énergétique

Pourquoi continuer à développer l'énergie éolienne ?

Futurs énergétiques 2050 – RTE (octobre 2021)

M0
100% EnR en 2050

N03
EnR + nouveau nucléaire 3



Scénario le plus favorable à l'éolien :
⇒ **Multiplier par 4 l'éolien terrestre**

Scénario le plus favorable au nucléaire :
⇒ **Multiplier par 2,5 l'éolien terrestre**



Bilan en région

Dans les Hauts de France, la production d'EnR en 2024 était de :

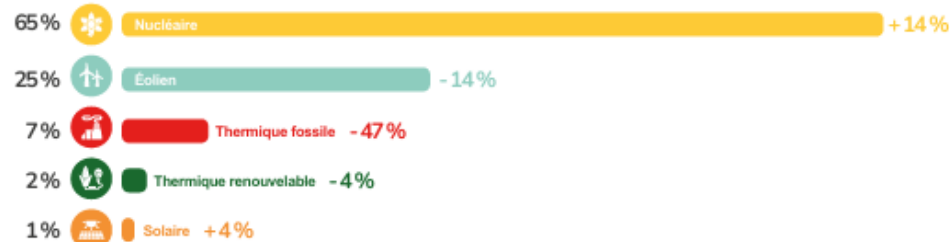
- **27,6 %**,
- pour une moyenne française de **27,8%**
- et un objectif national de **40% en 2030** (*loi Energie Climat*)

Production d'électricité régionale en 2024

50,4 TWh

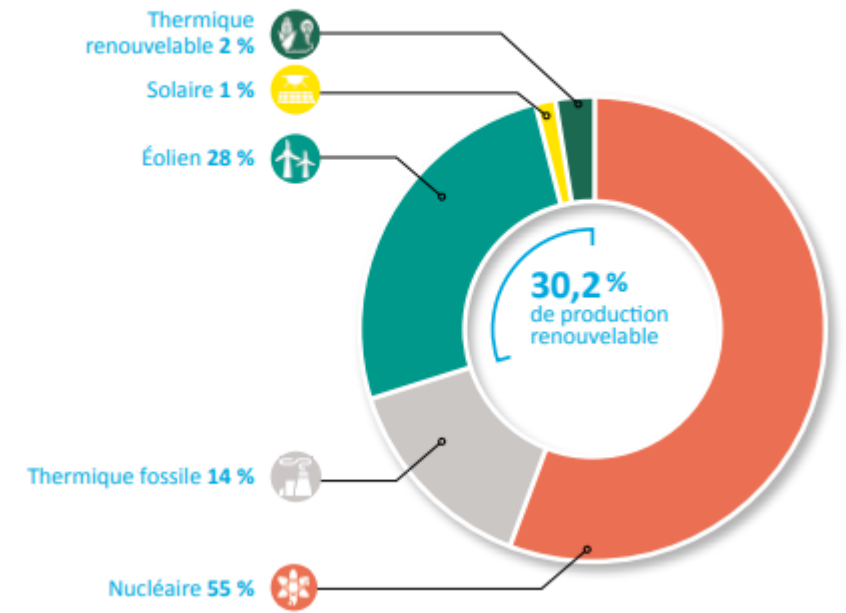
- 4% par rapport à 2023
soit **9,3%** de la production nationale

Répartition de la production



Source : Bilan électrique régional 2024 – RTE en Hauts de France

RÉPARTITION DE LA PRODUCTION ÉLECTRIQUE RÉGIONALE EN ÉNERGIE

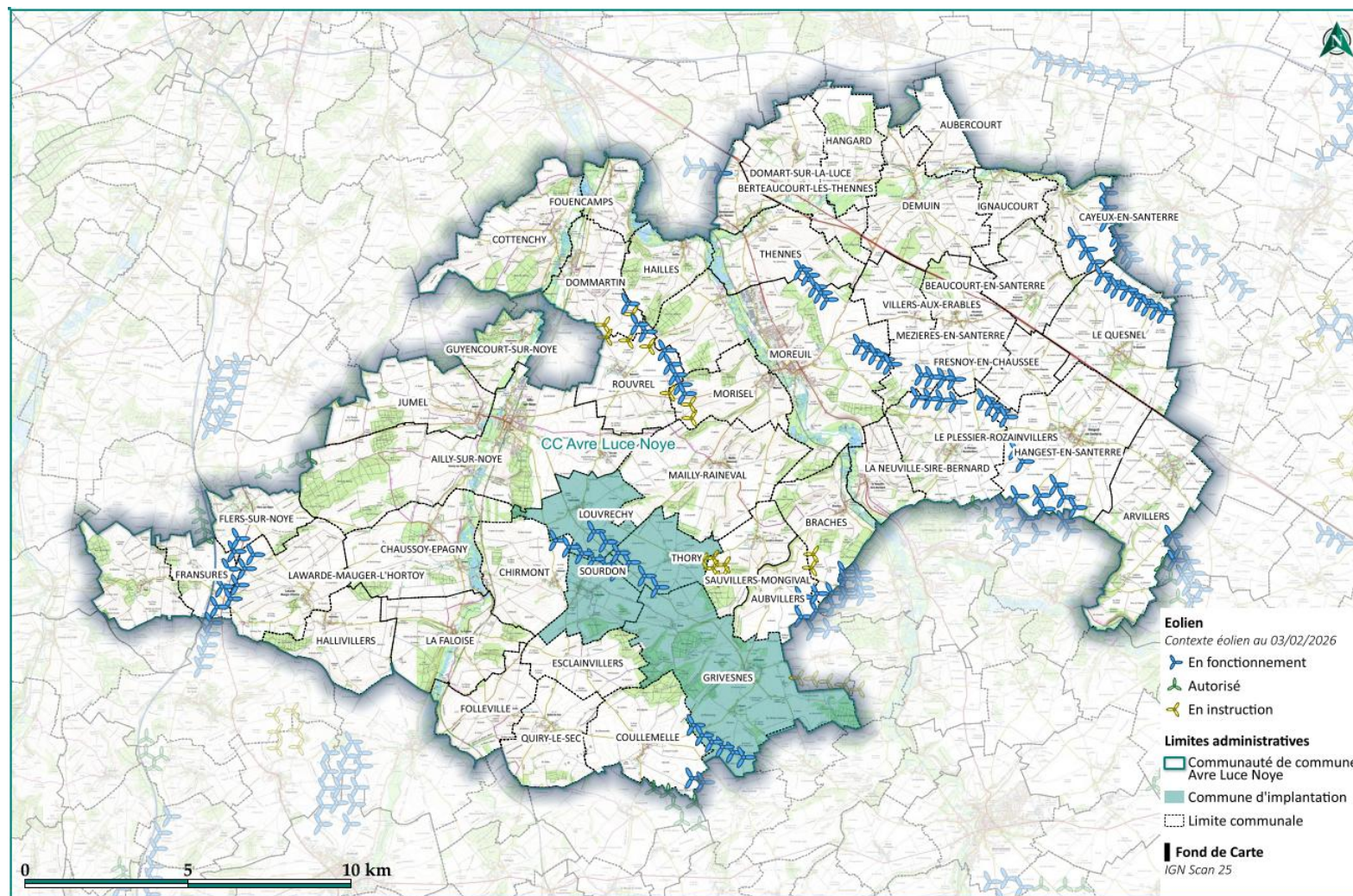


Source : Bilan électrique régional 2023 – RTE en Hauts de France

L'éolien sur le territoire

Communauté de Communes
de Avre Luce Noye

83 éoliennes en exploitation – 66 MW
16 éoliennes en instruction – 42 MW

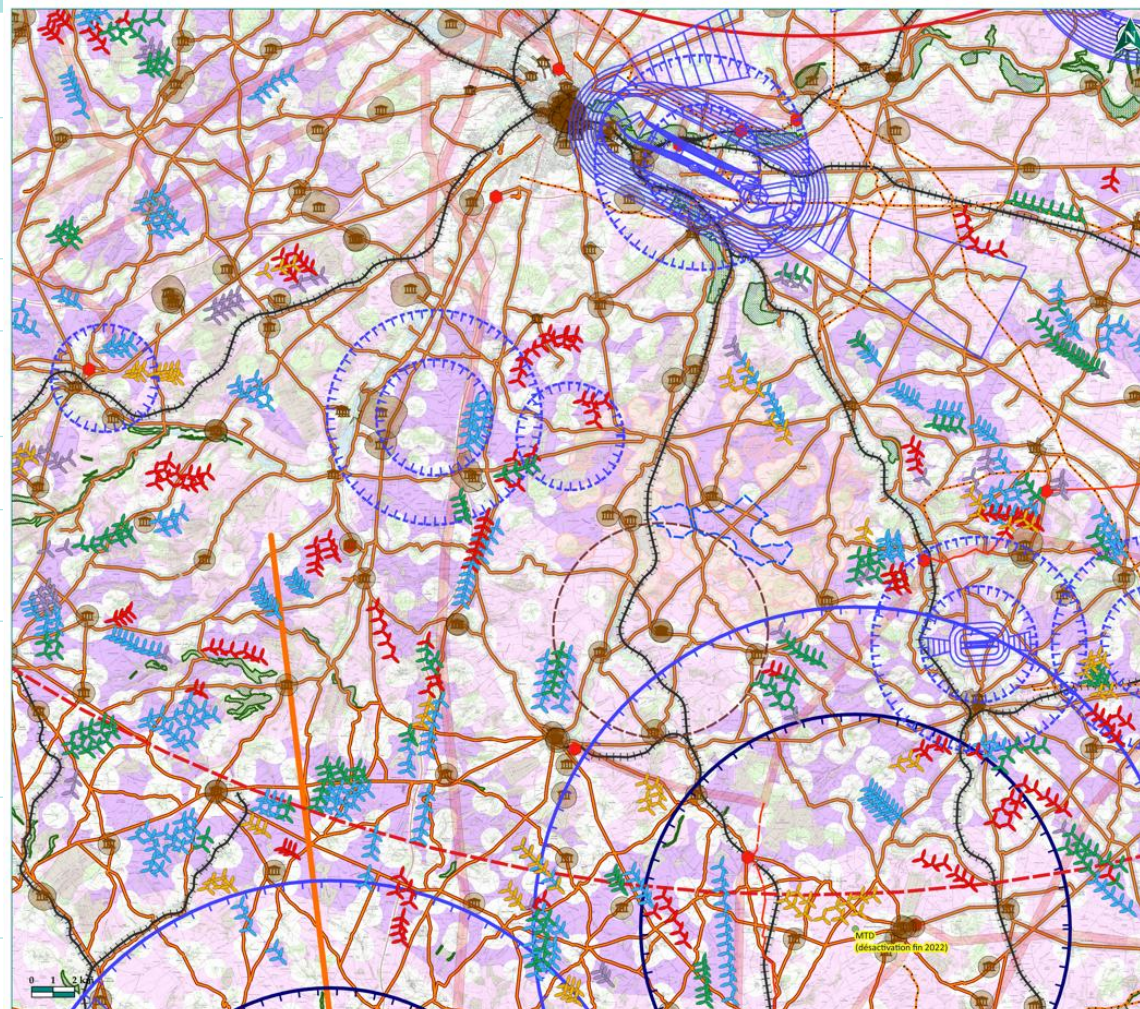




02 Description du projet

Justification du choix du site

Type de contraintes	Contraintes présentes sur le site
Compatibilité avec le SRE / Zones d'accélération	La zone du projet est établie partiellement sur une zone définie comme « favorable sous condition » à l'éolien.
Aéronautiques	Contrainte du radar des armées de Doullens à 52 km de projet Plafond à respecter de 309 mètres NGF
Habitat	Respect de la réglementation à 500 mètres des habitations
Réseaux et infrastructures de transport	Les réseaux sont pris en compte dans l'implantation des éoliennes du projet Distance minimale de 75 m aux RD
Météo France	En dehors de contraintes réglementaires
Distance aux ERP, ICPE, installation nucléaire	300 mètres minimum
Raccordement	Réutilisation du raccordement de Val de Noye 1 et 2 au poste source d'Amargue et raccordement envisagé au poste source de Hargicourt (le plus proche) ou futur poste source de Amargue 2 à créer ou création d'un poste privé par Volkswind
Sensibilités environnementales	74 ZNIEFF dans un rayon de 20 km Couloir de migration à proximité de la ZIP Pas de zones humides Enjeux modérés à fort pour la faune
Sensibilités paysagères et patrimoniales	Plateau ondulé entre la vallée de l'Avre et de la Noye Monuments historiques à proximité notamment le château de Folleville (5 km)



VOLKSWIND

Projet des Fermes éoliennes de la Renaissance 1 et 2 sur les communes de Chirmont, Grivesnes, Louvrecy, Sourdun et Thory

Contraintes globales et contexte éolien
Avril 2024

Copie éolien au 04/01/2024

- En production
- Autorisée administrativement
- En instruction
- Refusée
- Démissionnée
- Abandonnée

Aire d'étude

- Zone d'implantation potentielle
- Aéronautique**
 - Zone de protection aéronautique
 - Zone de servitudes_aero_de_regagement_PSA
- Armées**
 - Radar militaire 70 km ©MIN ARM
 - Radar militaire 30 km ©MIN ARM
 - Radar VOR OACI**
 - Radar VOR désactivé d'ici fin 2022
 - 15 km autour_radar_VOR
 - 10 km autour_radar_VOR
- Patrimoine & Paysage**
 - 50 m aux monuments historiques
 - 5 km autour du château de Folleville
 - Monuments_historiques
- Réseaux urbains**
- Électricité**
 - Ligne électrique aérienne (200m)
 - Poste source France @Capareseau
 - Ligne_electrique_souterraine RTE
- Transport de matières dangereuses**
 - Canalisation_transport_gaz
- Hertzien radioélectrique**
 - 80_protection_faisceaux_radioelectriques_150m
 - 80_faisceaux_radioelectriques
- Voies ferrées**
 - Protection de 200m d'une voie ferrée
 - Ligne ferroviaire ©SNCF
- Routes**
 - Tampon 200m aux routes
 - Routes principales
 - Départementale
- Biodiversité**
- NATURA 2000**
 - Directive Habitats CE_ZSC-pSIC
 - Directive Oiseaux_ZPS
 - Directive Habitats JQUE_ZSC-SIC
 - Zone d'importance pour la conservation des oiseaux_ZICO
- Milieu humain**
 - 500m aux habitations

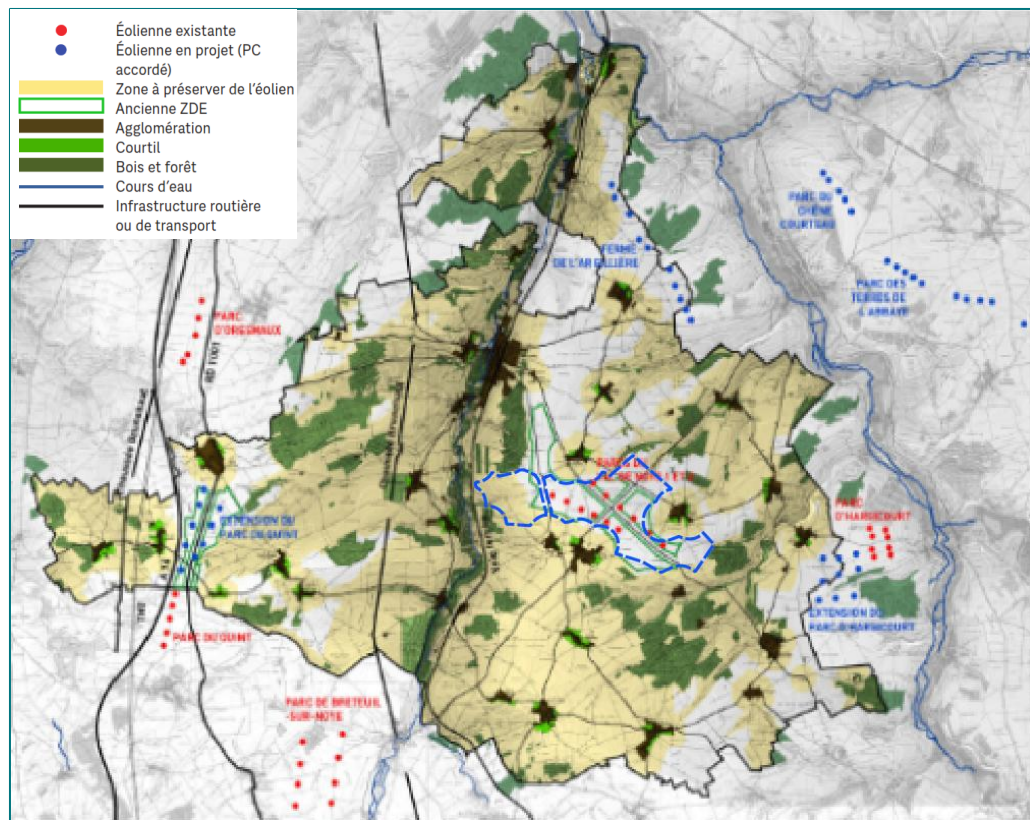
Potentiel éolien terrestre - couche "clic en main"

Potentiel éolien réglementaire

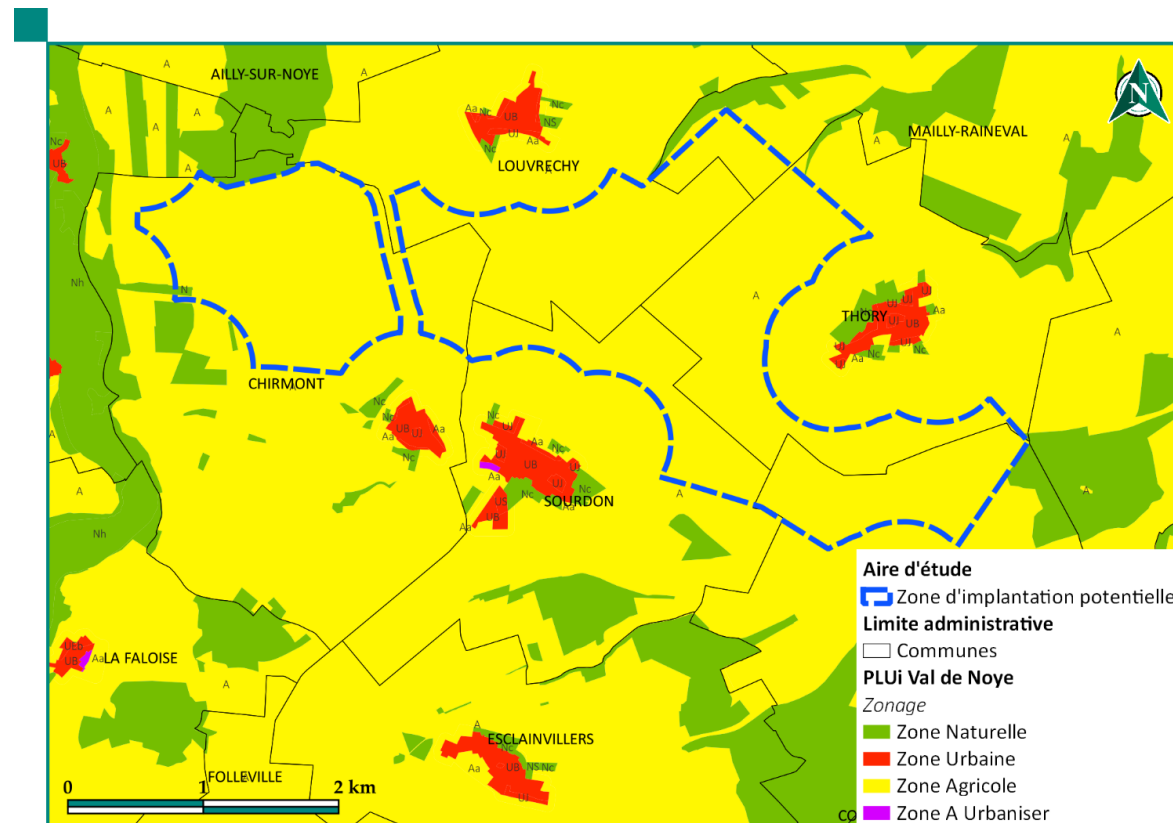
- zones réhabilitables
- zones non potentiellement favorables (forts enjeux)
- zones potentiellement favorables (sous réserve de prise en compte des enjeux)
- zones potentiellement favorables (sous réserve de prise en compte des enjeux locaux)

Les documents d'urbanisme

Zones à préserver de l'éolien et ZIP du projet
(Source : OAP Eolienne – PLUi Val de Noye)



Zonage du PLUi Val de Noye
(Source : Géoportail de l'urbanisme)

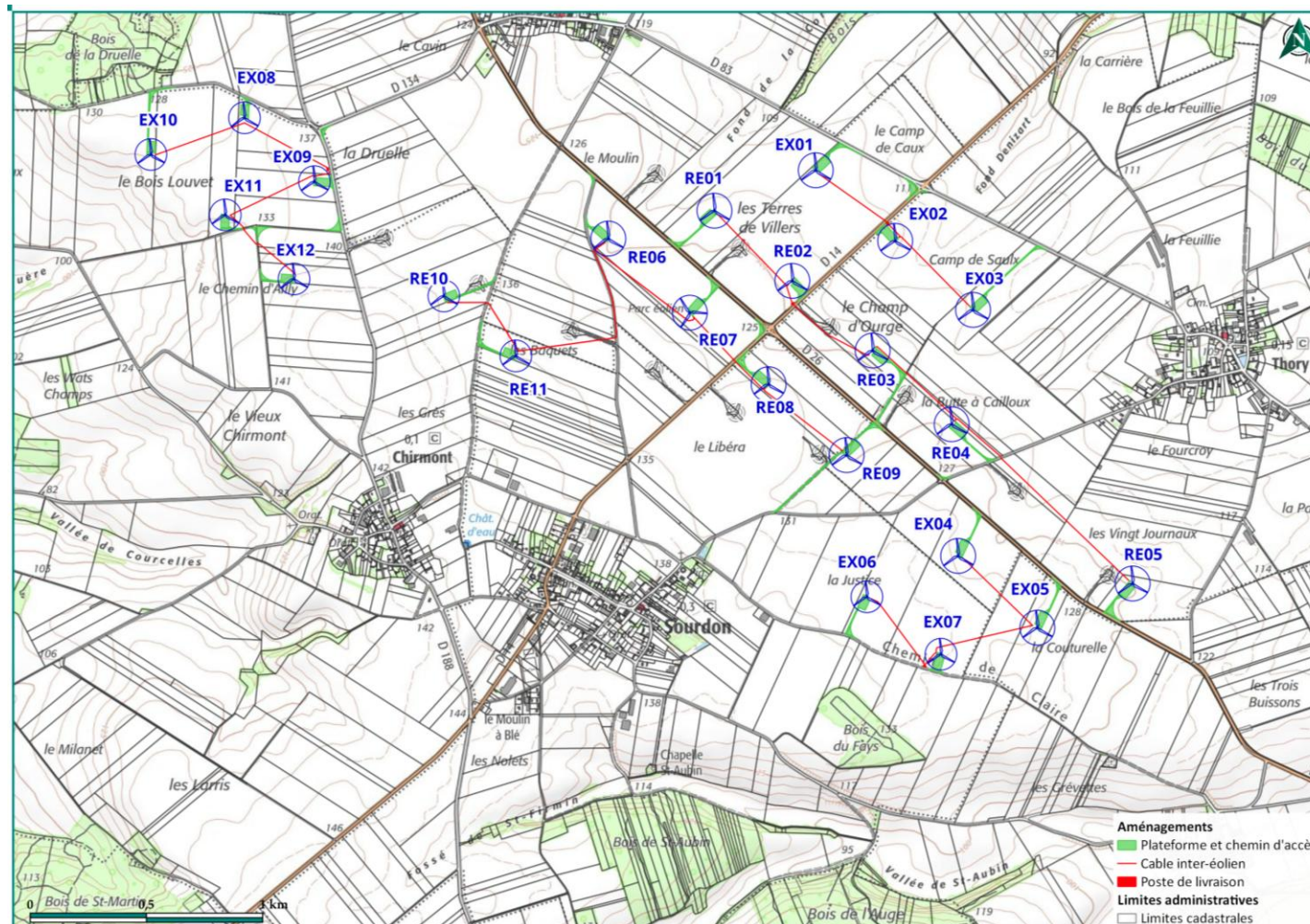


Historique du projet

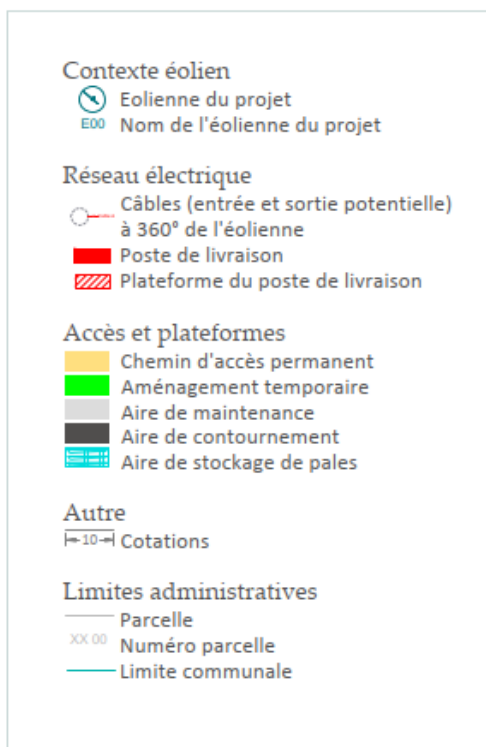
Date	Evènement
2009	Construction du parc éolien de Val de Noye 1 et 2
2022	Présentation du projet de renouvellement et d'extension du parc éolien aux communes de Chirmont, Sourdon, Thory, Louvrechy et Grivesnes ; délibérations favorables des 5 communes
2022 - 2023	Lancement des études naturalise, paysagère et acoustique
9 au 13 mai 2023	Exposition publique avec une permanence publique sur le site du parc de Val de Noye 1 et 2 le 13 mai 2023
Janvier 2024	Présentation de l'implantation envisagée des futures éoliennes aux maires des cinq communes d'implantation
25 avril 2024	Comité de projet
Septembre 2024	Dépôt des demandes d'autorisations environnementales des Fermes éoliennes de la Renaissance 1 et 2
Septembre 2025	Décision de rejet concernant la Ferme éolienne de la Renaissance 1 suite à des contraintes aéronautiques et demande de compléments pour la Ferme éolienne de la Renaissance 2
16 et 17 juin 2026	Comité de projet et nouvelle exposition publique
Septembre 2026	Nouveau dépôt prévisionnel des demandes d'autorisations environnementales des Fermes éoliennes de la Renaissance 1 et 2

Description du projet dans sa version de 2024

	Caractéristiques
Nombre d'éoliennes	23 éoliennes dont 11 pour le renouvellement du parc actuel (FE de la Renaissance 1) et 12 pour le projet d'extension (FE de la Renaissance 2)
Diamètre rotor	136 m à 150 m
Hauteur maximale	165 à 180 m
Puissance parc	103,5 MW
Nombre de postes de livraison	5 dont 2 pour la FE de la Renaissance 1 et 3 pour la FE de la Renaissance 2
Eloignement aux habitations	+ 600 m
Aménagements	Utilisation au maximum des voiries existantes Création de pans coupés et de pistes d'accès pour certaines éoliennes

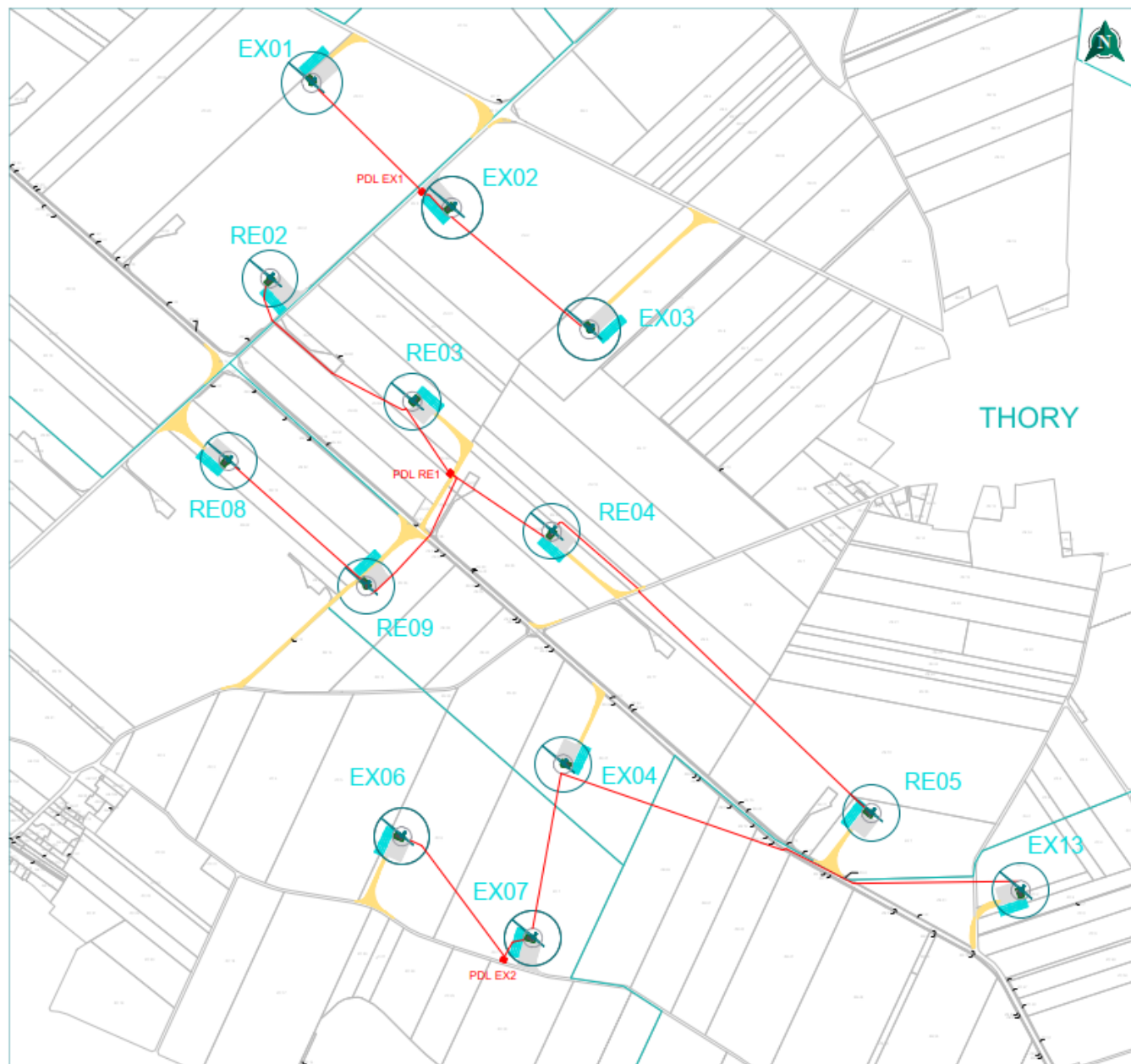


Description du projet



0 250 500m

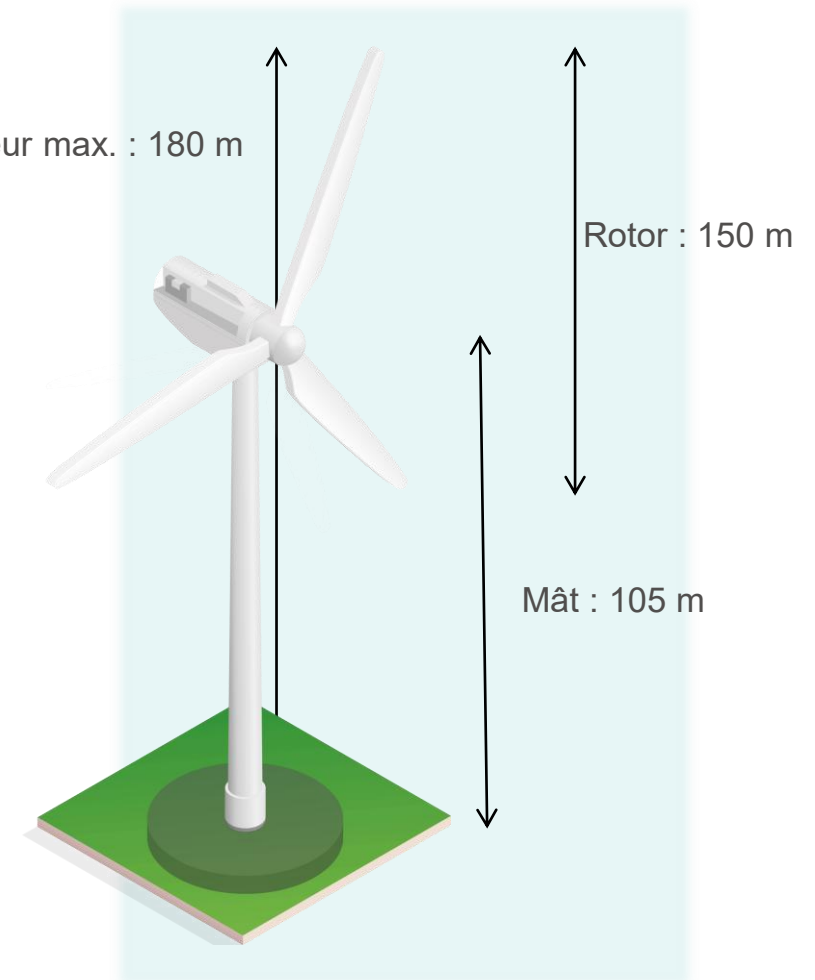
échelle : 1 / 10 000 ème → 1 cm papier A3 = 100 m terrain



Description du projet

Caractéristiques techniques

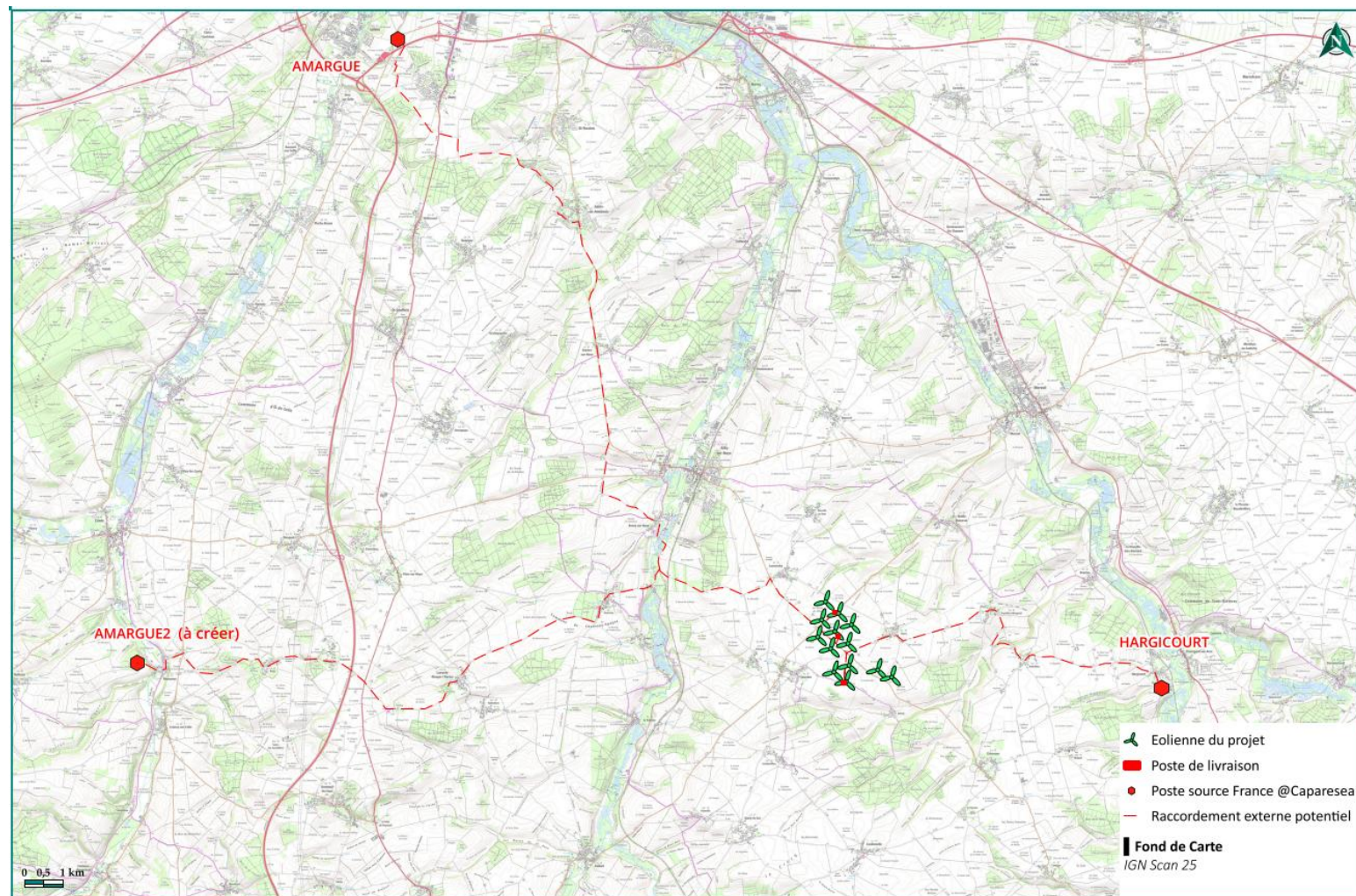
Nombre d'éoliennes :	13 (6 pour le renouvellement et 7 pour l'extension)
Diamètre de rotor :	131 à 150 m
Hauteur maximale :	165 à 180 m
Garde au sol :	29 – 35,5 m
Puissance unitaire :	3,6 – 5,9 MW
Puissance totale :	58,5 – 60,9 MW
Distance aux habitations :	> 600 m
Postes de livraison :	3 dont 1 pour Renaissance 1 et 2 pour Renaissance 2
Aménagements et accès :	Utilisation au maximum des voiries existantes Création de pans coupés et de pistes d'accès pour certaines éoliennes



Raccordement envisagé

- Réutilisation du raccordement de Val de Noye 1 et 2 au poste source d'Amargue à environ 25 km
- Raccordement au poste source d'Hargicourt à environ 15 km
- Raccordement au futur poste source de Amargues 2 à créer d'après le S3RENR
- Création d'un poste privé par la société Volkswind

Remarque : Le raccordement final dépendra de la solution de raccordement proposée par le Gestionnaire du Réseau de Distribution au moment de la demande de raccordement, à savoir après autorisation du projet.



Synthèse des enjeux du projet

Milieu physique	
Topographie, Géologie, Pédologie, Hydrogéologie, Qualité de l'air, Paramètres climatiques, Risques naturels	Les enjeux sont globalement faibles sans contrainte particulière. Toutefois, des études géotechniques seront réalisées avant la construction.
Milieu humain	
Communication et trafics, Réseaux, Aéronautiques, Radars Météo-France, Nuisances, Milieu socio-économique, Espace de loisirs, Risques technologiques	<p>Implantation du projet en respect :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des distances réglementaires et de sécurité concernant les habitations, les ICPE, les routes départementales, les réseaux... - Des contraintes aéronautiques (plafond de 309,6 m NGF, radar des armées de Doullens) - Des pratiques culturelles - Aucun enjeu lié aux radar Météo-France n'a été identifié dans le secteur de projet
Milieu naturel	
Patrimoine naturel, Flore et habitats, Avifaune, Autre faune, Chiroptère	<p>L'implantation du projet prend en compte les enjeux écologiques suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Patrimoine naturel, flore et habitats : enjeux majoritairement faibles sur les parcelles cultivées et enjeux ponctuels modérés en périphérie de la zone d'implantation potentielle ainsi qu'au niveau des haies. - Avifaune : Les enjeux les plus importants sont définis en période nuptiale et correspondent aux habitats de reproduction de nombreuses espèces représentés par les haies et les boisements ainsi qu'au nid du Busard cendré et à la parcelle de culture concernée. Le reste du site présente un enjeu modéré. En période postnuptiale l'ensemble du site présente un enjeu modéré à fort tandis que celui-ci est modéré en période pré-nuptiale. En période hivernale, l'enjeu du site est jugé faible à modéré. - Chiroptères : Les enjeux pour les chiroptères sont modérés sur l'ensemble de la zone d'implantation potentielle et ponctuellement fort au niveau des boisements, lisières et haies. - Autre faune : enjeux très faibles à faibles sur la majorité de la zone d'implantation potentielle avec des enjeux ponctuels modérés à fort en périphérie.
Milieu sonore	
Ambiance acoustique	<p>En période diurne : respect de la réglementation acoustique en vigueur</p> <p>En période nocturne : Mise en place d'un plan de fonctionnement optimisé pour respecter les seuils réglementaires</p>
Paysage et patrimoine	
Perception depuis les structures paysagères, les axes de communication et l'habitation, Patrimoine, Contexte éolien et espace de respiration	Prise en compte des sensibilités identifiées : plusieurs axes routiers présentent des sensibilités fortes à très fortes au sein de la ZIP et de l'aire d'étude immédiate, enjeux modérés à très fort depuis l'habitat dans les aires d'étude rapprochée et immédiate, enjeux faibles à fort concernant les monuments historiques ou sites protégés.

Principales mesures d'évitement, réductrices, compensatoires et d'accompagnement

Milieu naturel :

- Tous les milieux : minéralisation et entretien des plateformes, suivi écologique de chantier, création d'une prairie permanente (5 ha)
- Flore et habitats : plantation de 400 ml de haies
- Avifaune : protocoles d'arrêt conditionnels, suivi de mortalité, suivi spécifique busards, mise en place de nichoirs à Faucon crécerelle, contribution financière aux actions de protection et de sauvegarde de l'association Picardie Nature
- Chiroptères : protocole d'arrêt conditionnel, suivi de mortalité et d'activité, mise en place de gîtes à chauves-souris

Milieu sonore :

- Campagne de réception acoustique
- Plan de fonctionnement optimisé

Milieu humain :

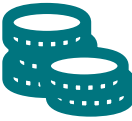
- Mesures d'amélioration du cadre de vie des communes d'implantation

Le projet en chiffres



- Estimation de production : 129 000 MWh/an
équivalent de la consommation annuelle \approx 57 960 habitants
- CO₂ évités : 3 070 tonnes de CO₂ évités/an

Hypothèse où cette production éolienne se substitue au mix électrique français (36,5 g CO₂/kWh)



- Coût prévisionnel : 101 000 000 €
- Retombées fiscales :
 - Total : 505 000 à 525 000 €/an (IFER 8 620 €/MW/an)
 - Communes : 101 000 à 105 000€/an



- Emplois : 518 emplois Equivalent Temps Plein (ETP) à l'échelle nationale
167 emplois ETP à l'échelle régionale l'année de la construction
7 emplois ETP à l'échelle départementale pour l'exploitation du parc

Synthèse de la zone d'étude / du projet

Atouts de la zone / du projet

Zone de grandes cultures

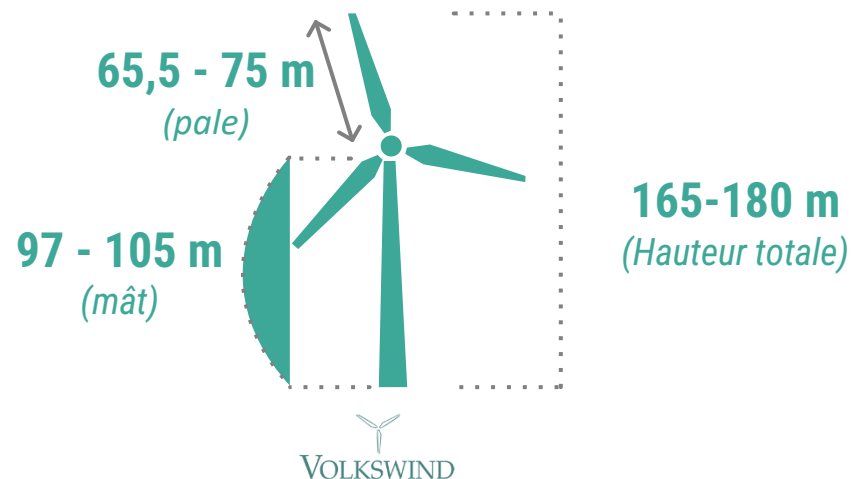
Emprise suffisante pour une distance minimale de 600 m aux habitations (*minimum réglementaire de 500 m*)

Zone éloignée des zones environnementales sensibles, et monuments historiques

Renouvellement et consolidation d'un parc existant

Potentiel de 13 éoliennes

Accès à proximité





03 Votre interlocuteur

Un groupe expérimenté



Multi énergétique Suisse



7000 collaborateurs, 30 pays



Expertise de 110 ans de production électrique

 **Volkswind** est un des leaders des appels d'offre éolien terrestre



Une entreprise pionnière créée en 1993



100 collaborateurs, 5 agences en France



Plus de 1200 MW déjà installés en France

Nos métiers

Développement



Construction



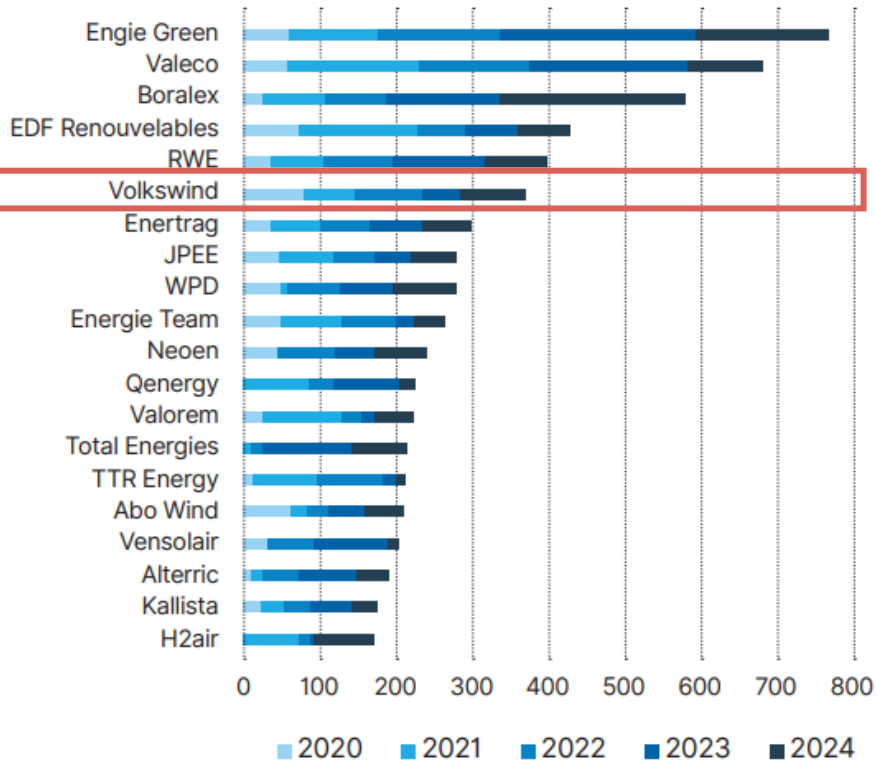
 Construction de 5 à 7 parcs/an

Exploitation - Maintenance



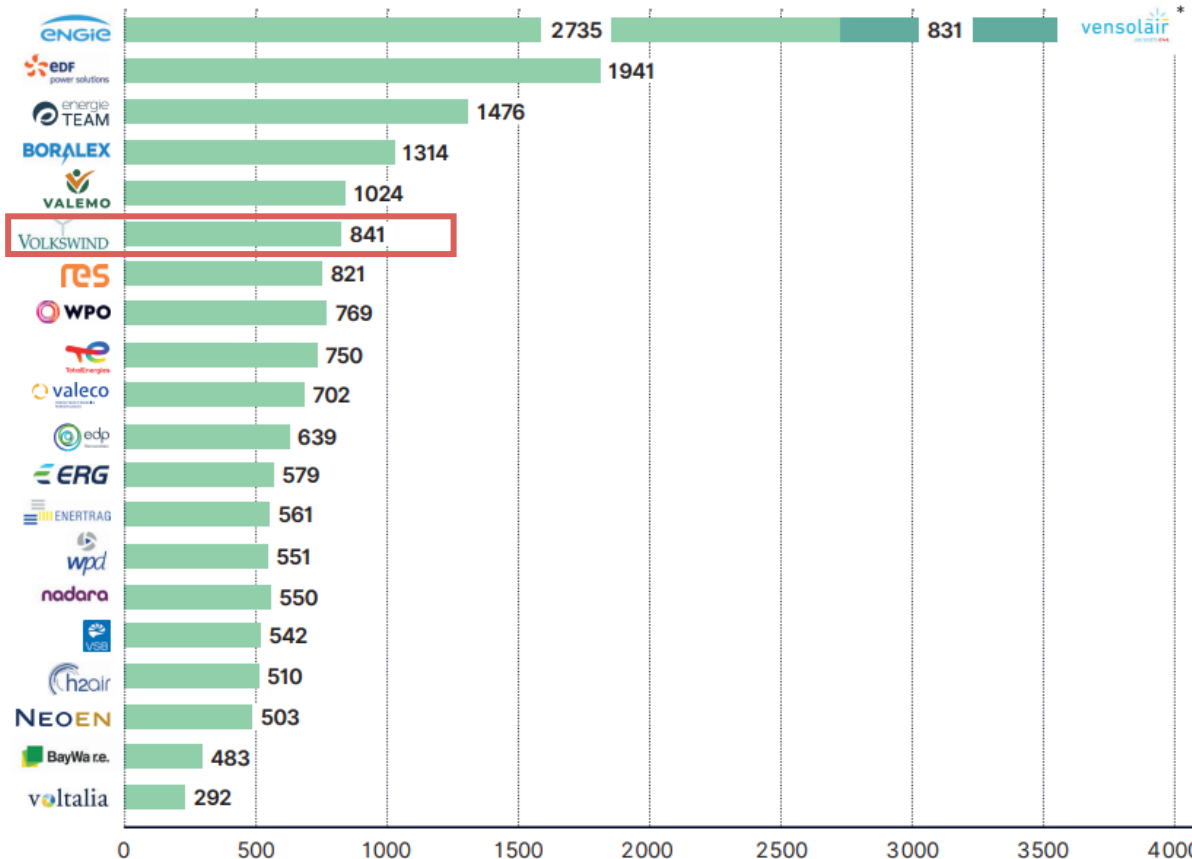
Volkswind : un acteur majeur du développement éolien terrestre

Volumes autorisés par développeur et par année (greenfield et repowering) (MW)



Top 20 des exploitants éoliens terrestres en France au 30 juin 2025.

MW en service exploités en direct et pour compte de tiers - Capacités éolien onshore



i
 Au total, les vingt plus grands exploitants éoliens concentrent **19 GW de parcs éoliens.**

* 831 MW pour Vensolair, une société CNR exploités à hauteur de 117 MW par Engie Green, 485 MW par EnergieTEAM et 168 MW par Valemo, le reste par des tiers.

Sources : Étude France renouvelables



Nos parcs éoliens

Parcs développés et construits **73**

1210 MW

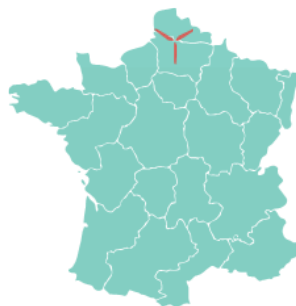
Parcs en construction **630 MW**

Projets en étude **2000 MW**



Nos références en Région

Ligny-Thilloy (62)



Autorisation

Août 2016

Mise en service

Mars 2021

Investissement

38,2 M€

Eoliennes

V117 - 151 m

Parole d' élu

« Depuis les années 2000, nous nous sommes résolument tournés vers le développement durable et cela nous a paru tout naturel, lorsque l'on a été sollicité, d'accueillir une ferme éolienne. Aujourd'hui, nous avons pour principale projet de faire des économies d'énergie. Nous envisageons de changer l'éclairage public et de mettre des ampoules LED. Dans tous les cas, les retombées financières générées par les éoliennes nous permettent de voir l'avenir un peu plus sereinement. »



Monsieur Daniel Poret, Maire de Ligny-Thilloy, 521 habitants



Volkswind Top10 Exploitant des Hauts de France en 2024



Nombre d'éoliennes

7

Puissance totale

29,4 MW

Production électrique estimée

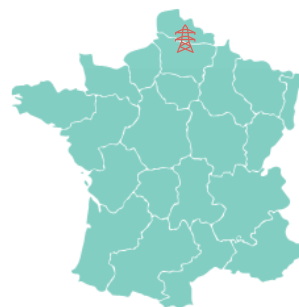
68 000 MWh

Equivalent consommation électrique

24 815 personnes

Nos références en Région

Poste La Couture (62)



Autorisation

2019

Mise en service

Février 2021

Tension

33/225 kV

Puissance

117 MW



Puissance éolien

93,6 MW

Ferme éolienne Du Lindier (Favreuil) – 01/2021

21 MW

Ferme éolienne de la Martelotte (Vaulx Vraucourt, Mory) – 10/2023

18 MW

Ferme éolienne des Tilleuls (Ligny, Gueudecourt, Bapaume) – 12/2023

43,8 MW

Ferme éolienne du Paradis (Ligny-Thilloy) – A venir

10,8 MW

Puissance stockage batterie (A venir)

24 MW

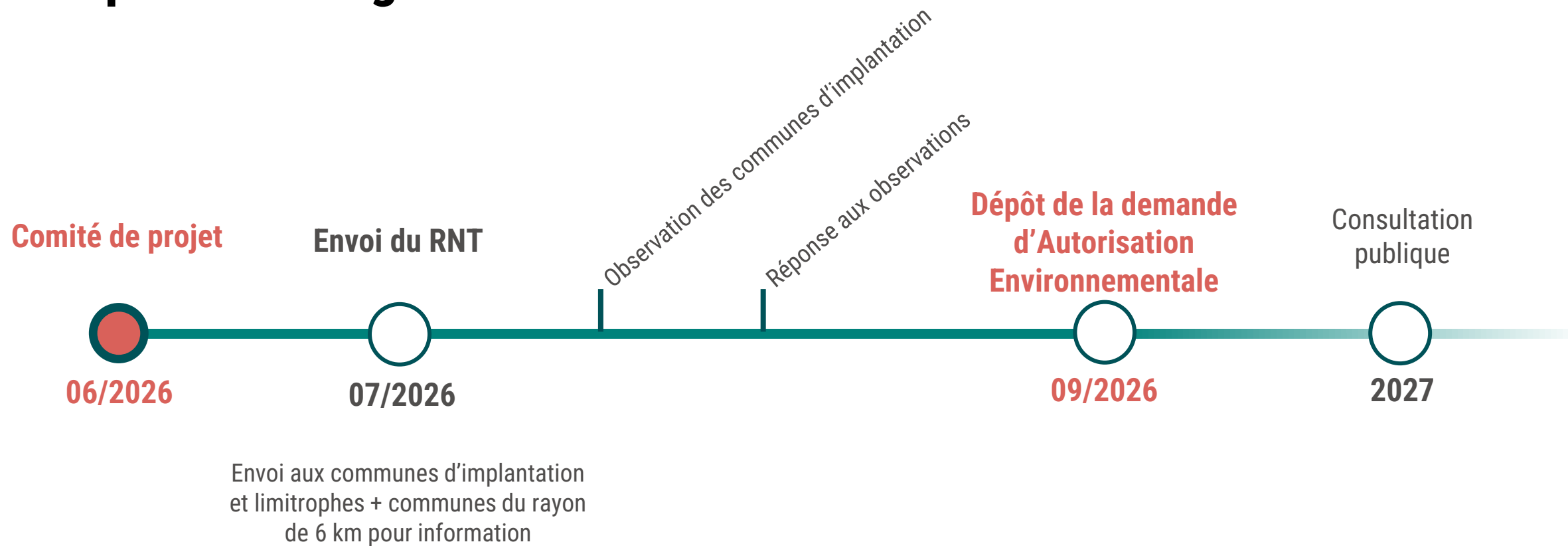
Puissance injectée

117,6 MW



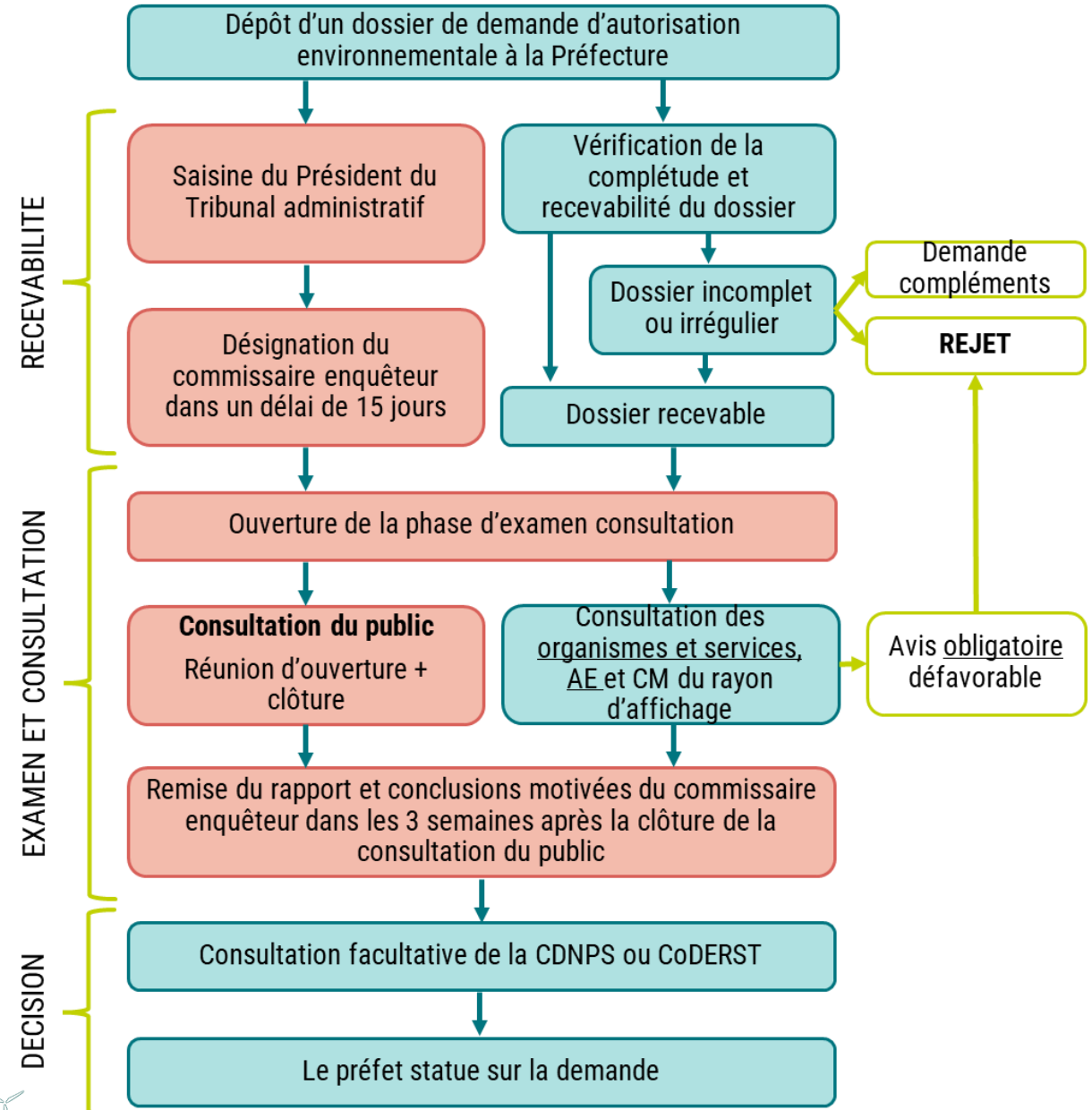
04 Le comité de projet

Proposition d'agenda



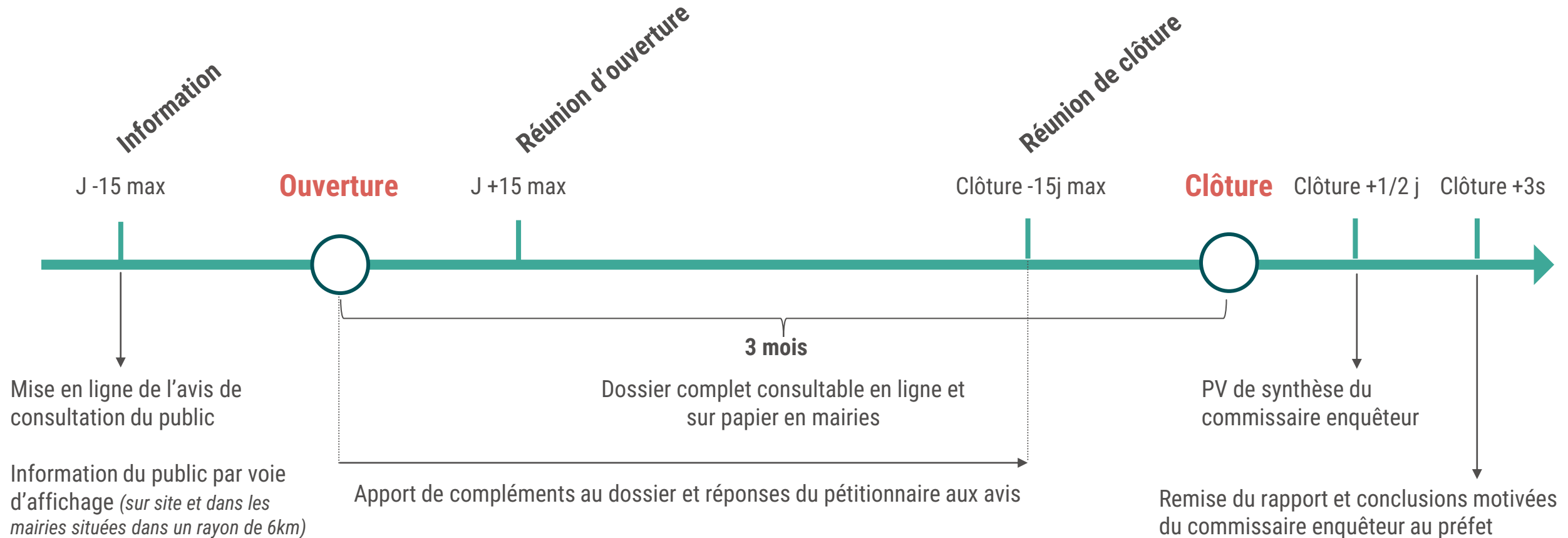
La procédure d'instruction

Place de la consultation du public dans le cadre de la nouvelle procédure d'instruction (Loi Industrie Verte), en vigueur depuis octobre 2024 :



La procédure d'instruction : phase de consultation du public

Recueil des avis des services et collectivités concernées : contributions dans les 45 jours suivant leur saisine (et max 15 jours après la clôture)





| Merci de votre attention !